



Livret d'accueil

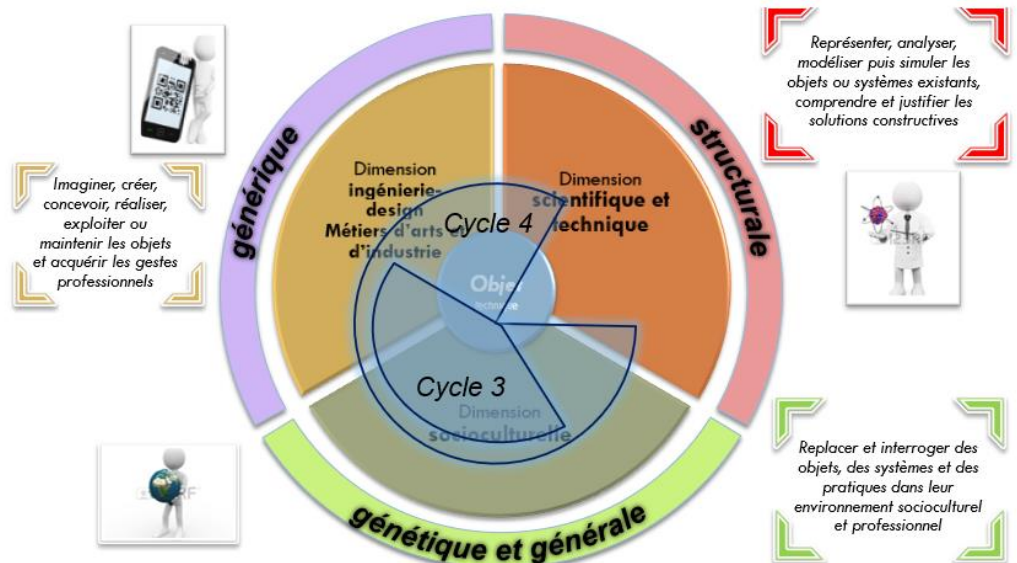
Livret du professeur de Technologie

Stagiaire, contractuel ou vacataire

En adaptation à l'emploi

- Préambule
- Premiers contacts avec l'établissement
- Premiers contacts avec la classe
- Quelques repères pédagogiques
- Les ressources à disposition
- La formation continue
- Autres dispositifs au collège

Les trois dimensions de la technologie



Préambule

« À l'issue de ses études au collège, l'élève doit s'être construit une première représentation globale et cohérente du monde dans lequel il vit. Il doit pouvoir apporter des éléments de réponse simples mais cohérents aux questions : « comment est constitué le monde dans lequel je vis ? », « quelle y est ma place ? », « Quelles sont les responsabilités individuelles et collectives » ⁽¹⁾

L'enseignement de Technologie a pour objet de permettre aux collégiens de comprendre les enjeux sociétaux de la science et de la technologie, ses liens avec les préoccupations de chaque être humain, homme ou femme ; c'est un enseignement de culture générale. La perspective historique donne une vision cohérente des sciences et des techniques et de leur développement conjoint. Elle permet de présenter les connaissances scientifiques comme une construction humaine progressive au cours du temps et non comme un ensemble de vérités révélées. Elle éclaire par des exemples réels le caractère réciproque des interactions entre sciences et techniques.

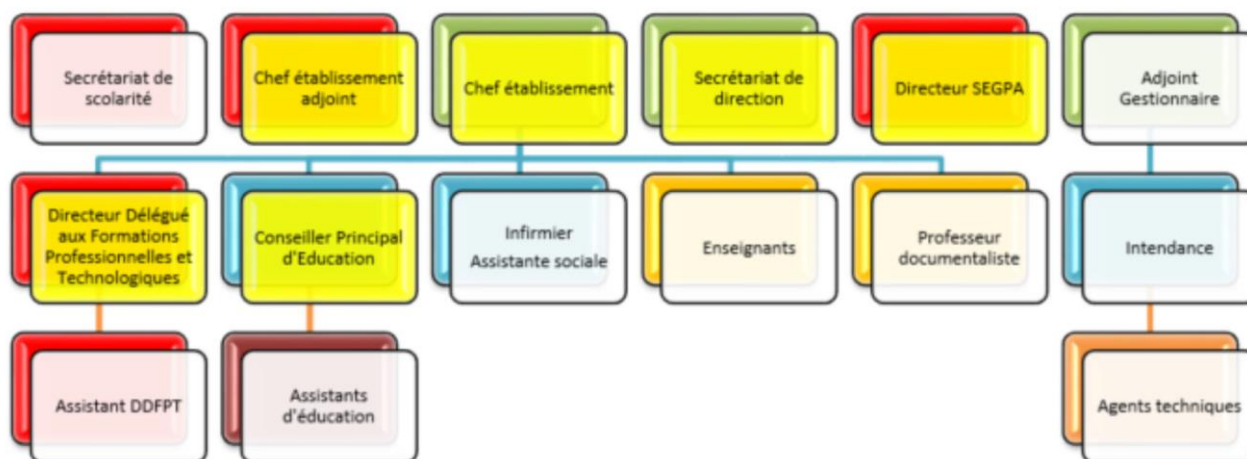
La réflexion engagée sur la rénovation des programmes de Technologie au collège doit, dans le cadre des parcours d'orientation, promouvoir les parcours scientifiques et technologiques du lycée puis de l'enseignement supérieur. La Technologie, par les activités et compétences qui lui sont propres, contribue à l'acquisition du socle commun de compétences que tout collégien doit obtenir en fin de scolarité obligatoire.

Nous souhaitons que ce livret puisse vous aider à assurer dans les meilleures conditions le métier d'enseignant de technologie en collège. Vous y trouverez les conseils et liens utiles pour répondre à vos missions telles qu'elles sont précisées dans le BO n° 30 du 25 juillet 2013.

L'inspection pédagogique de Technologie vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Dijon et une excellente année scolaire.

Alain DUPUIS
IA-IPR STI
Correspondant Technologie

L'organigramme d'un établissement



Personnels présents dans certains établissements

Personnes à contacter en priorité

Services au sein de l'établissement

Premiers contacts avec l'établissement

Dès que vous a été indiquée votre affectation, **vous devez prendre contact par téléphone avec la direction de l'établissement et convenir d'un rendez-vous** (si votre service comporte des heures dans deux ou plusieurs établissements, la démarche est à faire autant de fois que d'établissements).

- présentez-vous et renseignez-vous sur les caractéristiques principales de l'établissement (site « en ligne » de l'établissement, projet d'établissement spécifique transmis par le chef d'établissement),
- demandez à prendre connaissance de votre emploi du temps et des niveaux qui vous sont attribués,
- demandez à avoir la liste des élèves de vos classes,
- sollicitez une visite de l'établissement dans le but de repérer les salles dans lesquelles vous exercerez et les lieux tels que la salle des professeurs, le bureau du Conseiller Principal d'Education, celui des surveillants, le Centre de Documentation et d'Information, ...
- demandez à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement
- informez-vous sur les différents usages en vigueur :
 - quels sont les horaires précis de l'établissement (heures de début et de fin de cours, de récréation), quelles règles pour les mouvements des élèves entre les cours ?
 - comment se procure-t-on les clés des salles, les différents appareils (vidéoprojecteur, réseau informatique...)?
 - comment les professeurs prennent-ils en charge les élèves dans la cour et comment se fait l'entrée des élèves dans la classe (restent ils debout à leur place ? sortent ils leurs affaires ?) ?
 - comment se fait l'appel des élèves en début de cours, comment les absences sont-elles signalées au bureau de la vie scolaire (cahier d'absences, papier à accrocher, gestion informatisée des absences...)
 - quels sont les usages en ce qui concerne le cahier de texte des classes (par classe, par groupe, par professeur, gestion informatisée, ...)?
- demandez à prendre contact avec le professeur coordonnateur de la discipline dans laquelle vous allez enseigner et si possible rencontrer les collègues de la discipline (compléments d'information, usages dans la discipline, devoirs, progression, travaux communs, matériel)
- Prenez contact avec la personne ressource TICE (charte informatique, code d'accès au réseau, B2i...)
- Prenez des renseignements auprès des professeurs principaux des classes en responsabilité. (profil de la classe, des élèves et suivi.)
- **Solliciter le Conseiller Principal d'éducation** pour des informations complémentaires sur les élèves (règles de vie scolaire, situations ou comportements d'élèves particuliers...)
- **Fréquenter la salle des professeurs** régulièrement pour faciliter l'intégration, échanger des informations et relever sa boîte aux lettres...

Premiers contacts avec la classe

Introduction :

L'enseignant fait partager les valeurs de la république et agit en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

Les maîtres mots pour un enseignant sont : Autorité, bienveillance, exigence, exemplarité, énergie, enthousiasme, plaisir... Il faut toujours les avoir à l'esprit.

La discipline

Voir <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENE0402340C.htm>

Le carnet de correspondance précise les règles de discipline de l'établissement (également précisé dans le règlement intérieur), prenez en connaissance dès votre arrivée dans le collège. Vous pouvez également rencontrer le Conseiller Principal d'Education pour connaître les modalités et les coutumes propres à l'établissement concernant les droits et les devoirs des élèves et donc évoquer la nature :

- des retenues (où déposer la demande de retenue, à quels moments elles ont lieu...),
- la hiérarchie des sanctions et leurs fréquences (punitions écrites, travaux d'intérêt général, renvois, retenus, conseil de vie scolaire, conseil de discipline),

▪ **Les "essentiels"**

- Respecter les valeurs laïques et républicaines (Pas de prosélytisme politique ou religieux dans les propos ou dans la tenue vestimentaire,...) ;

- Préparer et anticiper le cours (objectifs, contenus, types d'activités, matériel...)
- Être responsable de la classe (être ponctuel, assurer le déroulement du cours en toute sécurité, dans le respect de la commande institutionnelle, du règlement intérieur et de l'intégrité des élèves...);
- En accord avec sa propre personnalité, le professeur adoptera une attitude ferme, rigoureuse, juste, il adoptera aussi une distance appropriée (éviter la sévérité excessive, le laxisme, le copinage, la familiarité, l'indifférence ou le retrait, la communication par les réseaux sociaux, adopter une tenue vestimentaire et un niveau de langage adéquats à la fonction,...);
- Créer une dynamique de travail (déplacements réguliers dans la classe, voix ferme, posée, haute et intelligible du professeur, valorisation des élèves et organisation de leur prise de parole...).

▪ Les obligations

- Faire l'appel en début de cours pour signaler les retards et les absences ;
- Remplir régulièrement le cahier de textes numérique ;
- Consulter l'espace numérique de travail (liberscol, pronote....) ;
- Participer aux réunions ;
- Ne jamais laisser un élève quitter le cours sans être accompagné ;
- Ne jamais laisser sa classe seule, faire appeler la vie scolaire, l'infirmière, le CPE si besoin;
- Signaler immédiatement à la "vie scolaire" le départ de cours non autorisé d'un élève ;
- Rendre compte de tout incident ou de comportements déviants ;
- Passer par la voie hiérarchique pour toute demande d'absence, de changements d'emploi du temps ou de salle, d'organisation de sorties ;
- Connaître l'utilisation légale des ressources et les règles du droit à l'image ;
- Adapter la progressivité et la forme des punitions aux problèmes rencontrés ; les punitions disciplinaires doivent être : justes et justifiées, équitables, graduées en fonction de la faute et de la récidive.
- Faire un signalement en cas de suspicion de mauvais traitement ou de harcèlement.

La crédibilité du professeur réside aussi dans sa façon de sanctionner, il faut éviter :

- de ne pas tenir sa parole,
- de laisser s'instaurer une situation pour laquelle on n'est pas d'accord.
- De laisser les élèves négocier les règles.
- de faire appel au CPE ou au chef d'établissement pour régler un problème d'ordre disciplinaire dans sa classe (sauf si celui-ci est grave),
- de distribuer un trop grand nombre de punitions. Plus les punitions sont nombreuses et plus elles s'avèrent inefficaces,
- de renvoyer de cours des élèves.

Il est bon d'exprimer clairement aux élèves ce qu'on attend d'eux et de s'y tenir.

Et se souvenir qu'un professeur est respecté s'il respecte lui-même les règles et ses élèves.

Quelques conseils pratiques :

L'image du professeur commence à se former dès le premier contact avec les élèves, en général dès le lieu où le professeur prend la classe en charge (cour, couloir...). À partir de là, les quelques conseils pratiques ci-dessous peuvent aider à se construire une image d'autorité bienveillante.

■ Avant la prise en charge des élèves

- Être parfaitement au courant des modalités de fonctionnement du collège : horaires, documents de suivi des élèves (fiche d'appel, cahier de textes,...), locaux,
- Repérer et maîtriser le matériel disponible dans la salle, s'assurer que les ordinateurs et le vidéo projecteur fonctionnent correctement, prévoir les feutres ou craies, ...
- Avoir établi des règles applicables en fonction de ses attentes et de sa personnalité.

■ Dès la prise en charge (cour, couloir ...), les élèves sont alors sous votre responsabilité

- Avoir une tenue correcte cohérente avec votre nouvelle fonction de professeur (tenue vestimentaire, prestance,...)
- Mettre les élèves en rang et en silence par une consigne claire,
- Les guider jusqu'à la salle dans l'ordre et le silence,
- S'assurer de la remise en rang et du silence avant l'entrée dans la classe,
- Faire entrer les élèves en classe en silence en leur demandant de se placer debout à leur table, et en les gardant sous surveillance visuelle.

■ Dans la salle

- Faire asseoir les élèves, éventuellement en repositionner certains lors des cours suivants,
- Faire l'appel * en identifiant rapidement les élèves (un plan de salle peut vous aider),
- Écrire correctement au tableau et le structurer clairement (avant la séance éventuellement),
- Éviter de parler en écrivant au tableau (dos tourné),
- Donner des consignes précises en s'assurant du silence et de l'écoute des élèves,
- Conserver un ton calme et ferme sans élever la voix, veiller à varier la tonalité,
- Adapter sa position dans la classe en fonction des situations (tableau mais aussi milieu ou fond de salle, ...) et sa posture en fonction des activités.
- S'assurer du travail réalisé par les élèves en circulant dans la classe.

■ En cours de séance

- Enchaîner précisément les différents temps de la séance,
- Éviter une séance trop "active" (déplacement d'élèves, travaux de groupes) dès le 1^{er} jour,
- Prévoir des travaux complémentaires si la séance se déroule plus vite que prévu.
- Bien connaître les horaires de sonnerie et gérer le temps de la séance.

■ En fin de séance

- Éviter que les élèves quittent la salle de façon désordonnée. Une fois leurs affaires rangées et le calme revenu, faites sortir les élèves îlot par îlot.
- Vérifier et compter le matériel mis à disposition des élèves.

■ En règle générale

- Éviter de sortir son téléphone portable et ne pas le consulter sauf pour un usage pédagogique.
- Garder toujours l'ensemble des élèves sous surveillance.
- Éviter de tourner le dos aux élèves.

* **Gestion des absences obligatoires : la responsabilité du professeur est engagée si un élève absent n'est pas signalé**

Que faire la première séance, en début d'année scolaire ?

Suivant les choix des équipes éducatives en place dans l'établissement, un premier temps sera réservé au rappel ou à la vérification des fournitures scolaires nécessaires en Technologie et à l'organisation du classeur de Technologie et de Sciences et Technologie pour les 6^e. On peut prévoir un classeur type. Ensuite, en fonction du niveau de classe, plusieurs contenus de séances seront à réaliser.

Les idées ci-dessous peuvent toutefois être envisagées, en début d'année :

■ En classe de 6^e (cycle 3)

- Découverte de l'espace technologique et de la discipline à travers des observations des locaux et du matériel présent dans la salle.
- Se situer (écrire son nom) sur un plan de la salle
- Activités informatiques : - s'initier à l'accès au réseau de l'établissement (login, mot de passe, espaces personnel et partagé, ...)
- découvrir l'environnement du poste de travail (périphériques E/S, ...)
- Réaliser une page de garde (numérique) pour le classeur, organiser les différents thèmes.

■ En classe de 5^e (cycle 4)

- Rappels des travaux effectués en 6^e.
- Réaliser une page de garde (numérique) pour le classeur, organiser les différentes thématiques.
- Présenter les problématiques et les projets sur lesquels les élèves travailleront.
- Réorganiser l'environnement du poste de travail (arborescence, ...)
- Activité sur le fonctionnement d'un réseau informatique en prenant pour modèle le réseau informatique du collège.
- Conduire une évaluation diagnostique sur les acquis de 6^e (familles de matériaux, sources d'énergies, programmation par blocs...)

■ En classe de 4^e :

- Rechercher des définitions, informations et systèmes concernant la thématique (objets connectés, système pluritechnologique,...)
- Activités informatiques : - organiser son espace personnel (dossiers, sous-dossiers, ...)
- bilan des connaissances sur la programmation par blocs, le réseau et les logiciels (tableur, traitement de texte, PAO, ...)
- Actualiser la page de garde pour le classeur, organiser les différentes thématiques.
- Présenter les problématiques et les projets sur lesquelles les élèves travailleront.

■ En classe de 3^e :

- Actualiser la page de garde pour le classeur, organiser les différentes thématiques (sommaire, classement des documents...)
- Recherche d'informations par rapport à la première problématique (investigations) ou le projet choisi (besoin, famille d'objets, ...)
- Activités informatiques : - Production d'un document de communication en lien avec la problématique (Diaporama, site web ...)
- Mettre à jour son espace numérique personnel.

Remarques :

- *Pour les premières séances, il est important de prévoir un planning précis du déroulement du cours avec les différents temps (lancement, activités des élèves et synthèse en fin de séance). Pour cela un document de préparation sera établi, prévoyant avec précision les capacités et notions visées, le temps prévu, le matériel et les documents nécessaires, les consignes à donner pour chacune des étapes de la séance. Pour les préparations de séances, vous pouvez utiliser l'outil de progression pédagogique téléchargeable [ici](#).*
- *Pour un remplacement ou une prise de fonctions en cours d'année, il est important, si possible, de prendre contact avec le professeur remplacé. Cela vous permettra de préparer une nouvelle activité en lien avec le sujet ou le thème en cours.*

Les rituels

Après une première séance « test », il est important de conserver tout au long de l'année scolaire, des règles immuables. Elles seront pour certains élèves, un rempart au débordement comportemental, pour d'autres, une sécurisation. Les quelques conseils pratiques du chapitre « premiers contacts avec la classe » sont à appliquer à chaque séance.

Une séance peut se diviser en trois parties :

1 – La présentation de la séance (5 à 10 min)

Outre les tâches obligatoires (appel, vérification des absences de la séance précédente), le professeur :

- fait un rappel de l'activité précédente (en l'exposant ou en questionnant les élèves à l'écrit ou à l'oral),
- rappelle la situation problème,
- situe la séance dans la séquence,
- présente le déroulement de la séance,
- met en œuvre une démarche d'investigation (si cela est pertinent),
- précise les consignes.

2 – Mise en activité

Le professeur :

- organise un espace de mise à disposition des ressources (fiches de poste, documentation technique, ...)
- peut attribuer, dans les situations de travail en groupe, des rôles aux élèves (responsables des documents, de la communication avec le professeur, du matériel, de la gestion du temps, ...).

3 – Bilan (5 à 10 min)

Le professeur :

- S'assure de la présence, de la restitution, de l'état et du rangement du matériel.
- questionne les élèves sur les activités réalisées (un rapporteur présente succinctement le travail qui a été effectué, les problèmes rencontrés...),
- structure un bilan des principales connaissances acquises et en propose la formalisation (trace écrite)

- propose les activités qui seront faites la séance suivante,
- fait des remarques sur le fonctionnement et le comportement de chaque groupe

La tenue de la classe :

Un portail de ressources et de formation est dédié à l'accueil, l'accompagnement et la formation des professeurs stagiaires et des professeurs néo-titulaires à la rentrée 2010. <http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/>

Quelques repères pédagogiques

Les programmes de technologie : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?article541>

• Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^e)

Les disciplines scientifiques et la technologie concourent à la construction d'une première représentation du monde dans lequel l'élève vit. Le programme d'enseignement du cycle 3 y contribue en s'organisant autour de thématiques communes :

1. **Matière, mouvement, énergie, information (MMEI)**
2. Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent
3. **Matériaux et objets techniques (MOT)**
4. La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement.

Les notions déjà abordées sont revisitées pour progresser vers plus de généralisation et d'abstraction, en prenant toujours soin de partir du concret et des représentations de l'élève (transports, sport, ...).

Dans leur découverte du monde technique, les élèves sont initiés à la conduite d'un projet technique répondant à des besoins dans un contexte de contraintes identifiées.

La cohérence de la progressivité au cours du cycle 3 est assurée par une étroite collaboration entre les professeurs du primaire et du secondaire, notamment lors des conseils école-collège. Mais aussi par exemple, lors de la mise en place de projets communs (potager pédagogique, concours R'Pulsé ...).

• Cycle 4 : cycle des approfondissements (de la 5^e à la 3^e)

La technologie au cycle 4 vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés. Elle permet la **consolidation et l'extension des compétences** initiées dans les cycles précédents tout en offrant des **ouvertures pour les diverses poursuites d'études**.

L'enseignement de technologie privilégie l'étude des objets techniques ancrés dans leur réalité sociale et se développe selon trois dimensions :

- une dimension **d'ingénierie - design** pour comprendre, imaginer et réaliser de façon collaborative des objets.
- une dimension **socio-culturelle** qui permet de discuter les besoins, les conditions et les implications de la transformation du milieu par les objets et systèmes techniques.
- une dimension **scientifique**, qui fait appel aux lois de la physique-chimie et aux outils mathématiques pour résoudre des problèmes techniques.

Les objectifs de formation du cycle 4 en technologie s'organisent autour de trois grandes thématiques issues des trois dimensions précitées :

1. le design, l'innovation, la créativité (DIC);
2. les objets techniques, les services et les changements induits dans la société (OTSCIS);
3. la modélisation et la simulation des objets techniques (MSOT) ;

Ainsi que l'informatique et la programmation (IP), dispensé à la fois dans le cadre des mathématiques et de la technologie.

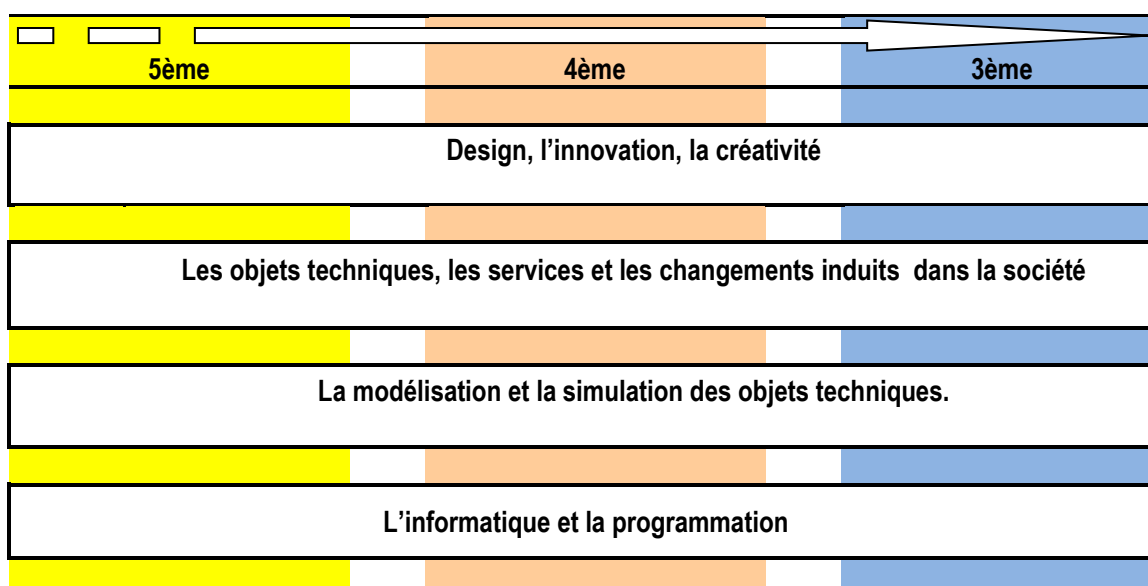
Ces trois dimensions se traduisent par des modalités d'apprentissage convergentes visant à faire découvrir aux élèves les principales notions d'ingénierie des systèmes. Les objets et services étudiés sont issus de domaines variés, tels que « moyens de transport », « habitat et ouvrages », « confort et domotique », « sports et loisirs », etc.

- En 5^e et 4^e : L'enseignement de la Technologie permet

- d'analyser des systèmes et des procédés de réalisation,
 - d'initier aux démarches de conception,
 - d'élargir ses connaissances des technologies de l'information et de la communication (pilotage de systèmes automatisés, modélisation numérique...).
- En 3^e : Les activités proposées permettent de
 - faire la synthèse, d'exploiter et d'approfondir les connaissances, capacités et attitudes acquises sur les niveaux précédents,
 - mettre l'accent sur la formation méthodologique relative à la démarche technologique (débouchant sur une production collective d'un ou plusieurs objet(s) pluri technologique(s)).

La démarche de projet pourra être abordée dans le cadre des EPI. Ces derniers permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une **réalisation concrète**, individuelle ou collective.

- **4 approches sur 3 niveaux**



Ces thématiques doivent être abordées chaque année du cycle 4 car elles sont indissociables. Les équipes pédagogiques devront avoir à l'esprit qu'attacher une thématique à une année du cycle 4 est contraire à l'esprit de la technologie.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les parcours, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

La réforme, pour atteindre ces objectifs, propose plusieurs dispositifs : parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, EPI et AP.

La technologie qui est par essence ouverte sur le monde, permet aux élèves d'appréhender les technologies, leurs usages, leur développement et leur impact culturel. Fédérant toutes les disciplines du collège, la technologie doit prendre toute sa place dans ces dispositifs.

Chaque progression pédagogique doit donc tenir compte de la participation de la technologie dans chacun des dispositifs ci-dessus.

- **« Ressources pour faire la classe »** : documents d'aide à la mise en œuvre
<http://eduscol.education.fr/cid99810/mettre-oeuvre-son-enseignement.html>

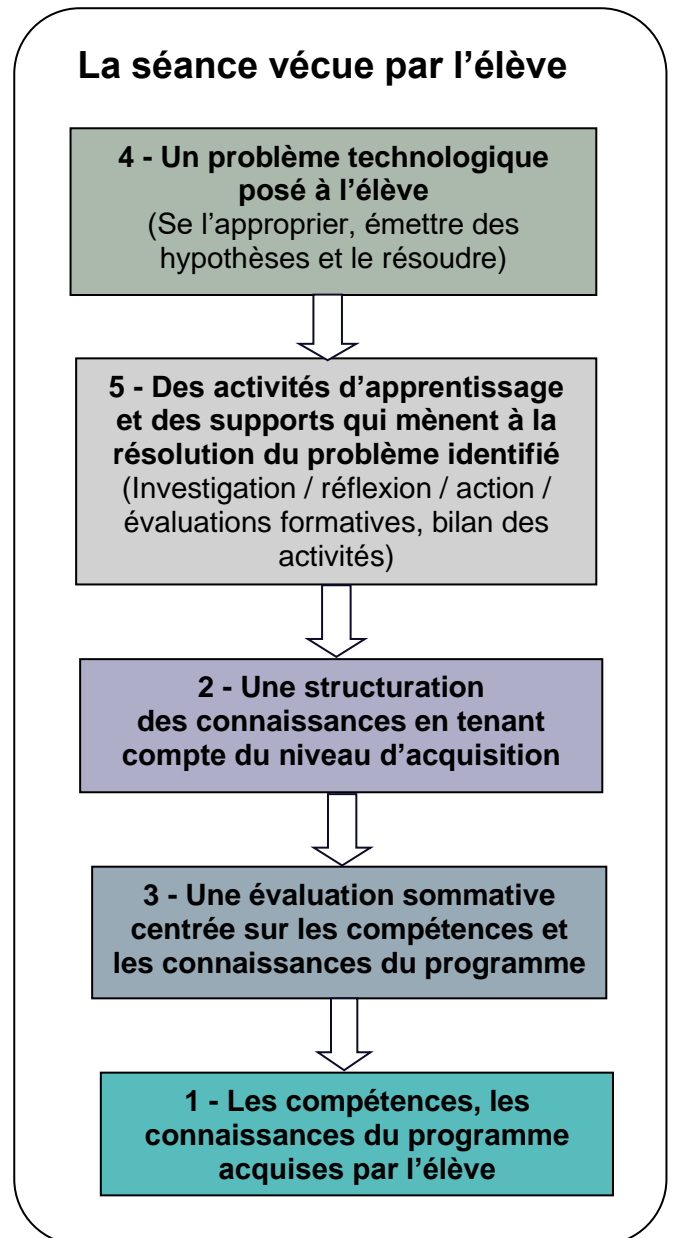
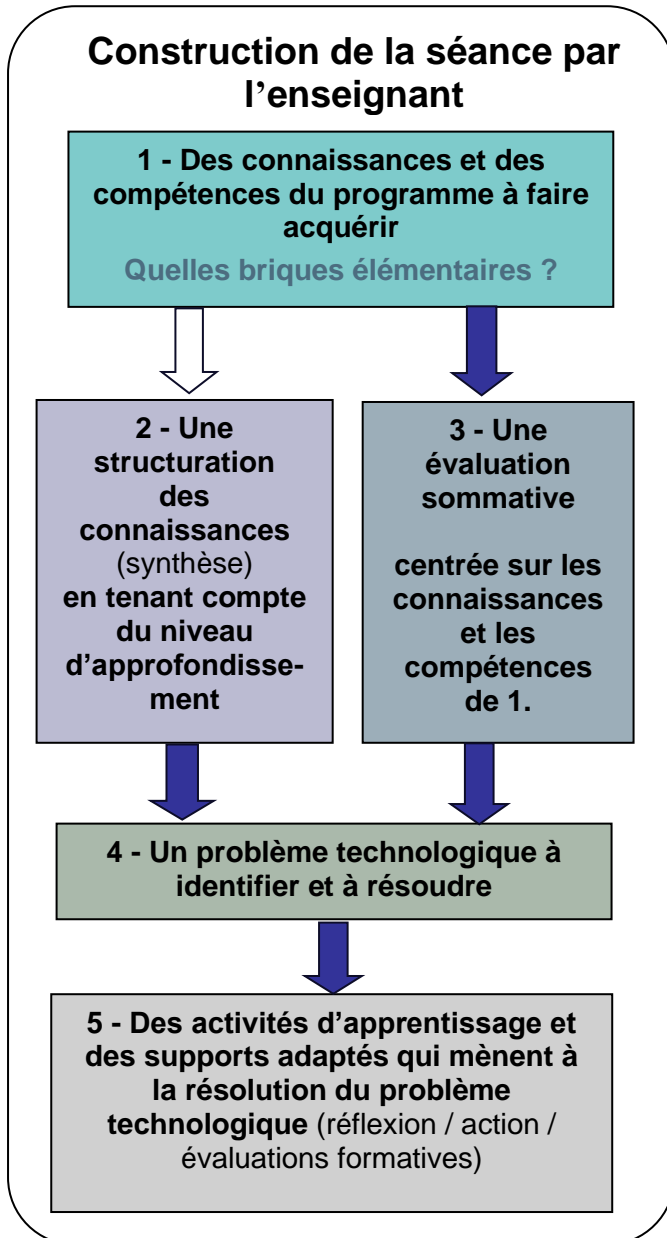
Quelques principes

- **les activités s'appuient sur l'étude d'objets techniques**
- **Les activités mobilisent plusieurs démarches**
 - la démarche d'investigation
 - la démarche de résolution de problème technique

→ Les deux préparent à la démarche de projet

- Les activités sont au cœur de l'enseignement
 - l'observation, la manipulation, l'expérimentation, la réalisation représentent au moins les 2/3 du temps global
« FAIRE POUR APPRENDRE ... APPRENDRE POUR EXPLIQUER AUX AUTRES »
- Les Technologies de l'Information et de la Communication sont omniprésentes
- La dimension historique est apportée de la 6^e à la 3^e
- Les connaissances sont clairement identifiées
- Les réalisations sont collectives : travail en équipe

■ Construction de séances par l'enseignant



L'évaluation des connaissances

« S'il est possible d'évaluer sans former, il n'est pas envisageable de former sans évaluer » On distinguera :

- **L'évaluation diagnostique**, permettra de positionner les acquis de l'apprenant en début d'année ou lors de la prise en charge de la classe.
- **L'évaluation formative**, en cours d'apprentissage pour informer et positionner l'apprenant sur les compétences à acquérir. Elle sera constructive et permettra de mesurer les progrès de l'apprenant. Elle sera commentée par une appréciation orale ou écrite.
- **L'évaluation sommative** en fin d'apprentissage. Elle positionne les acquis des élèves (connaissances, capacités) et se traduit par une note comptabilisée dans la moyenne trimestrielle.
- **L'évaluation certificative** obtenue à l'occasion d'un examen ou d'une évaluation de fin de cycle.

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

Les 5 domaines du socle commun de connaissances, de culture et de compétences

- **Domaine 1 : les langages pour penser et pour communiquer**
- **Domaine 2 : les méthodes et les outils pour apprendre**
- **Domaine 3 : la formation des personnes et des citoyens**
- **Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques**
- **Domaine 5 : les représentations du monde et de l'activité humaine**

Les ressources à disposition

■ Des ressources académiques :

- **Site académique technologie** : des ressources pédagogiques, des informations sur les équipements, ... <http://technologie.ac-dijon.fr/>
- **Brev'SII** : un bulletin électronique pour coller à l'actualité de la technologie en Bourgogne et ailleurs, pour rassembler des informations, pour lancer des pistes de réflexion
Pour consulter les numéros précédents : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique47>
- **Liste de diffusion** : elle est destinée aux professeurs de technologie de l'Académie de Dijon, en vue de faciliter le dialogue, les échanges et le partage de savoir-faire professionnels. Cette liste est avant tout un outil au service de notre pratique professionnelle.
Pour s'abonner : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique48>

■ Des ressources nationales :

- **Dgesc** : <https://eduscol.education.fr/cid99549/ressources-technologie-c4.html>
- **Programmes de technologie** : https://eduscol.education.fr/technocol/nouveaux_programmes
- **Réseau National de Ressources Technologie au collège** : Il a pour mission principale d'anticiper, d'impulser ou d'accompagner les évolutions nécessaires de l'enseignement de la technologie au collège. <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college/> Il permet l'accès à beaucoup de ressources comme [celles-ci](#).
- **Le site Technocol** : site dédié au numérique en Technologie collège. <http://eduscol.education.fr/technocol>
- **Edu'bases Technologie en collège** : banque de données pour accéder à des ressources. <http://eduscol.education.fr/bd/urtic/technocol/>
- **Eduthèque** : Ressources pédagogiques, culturelles et scientifiques pour les enseignants <http://www.edutheque.fr/accueil.html>

■ Des personnes ressources

- **Les collègues de Technologie de l'établissement** : informations sur les projets aux différents niveaux de classe, sur le matériel, l'achat de fournitures, ...
- **Tuteur** : Afin de vous aider dans l'exercice de ce nouveau métier ou pour enseigner une discipline nouvelle, le Chef d'établissement et l'inspection pédagogique peuvent vous proposer un tutorat. Vous aurez ainsi à assister à certains cours de votre tuteur et il sera votre conseiller, pour l'élaboration des premières séances, des évaluations... Des objectifs de travail et un planning sont à établir sur la fiche bilan.
- **Inspection** : vous pouvez dans un premier temps, contacter Olivier VENDEME, chargé de mission pour la technologie olivier.vendeme@ac-dijon.fr pour toute question relative à votre enseignement ou problème lié à votre installation administrative qui interviendra ou sollicitera un des IPR chargés de la discipline.
En cas de visite d'inspection (visite conseil, d'accompagnement, ...) en vue d'une réévaluation indiciaire, se conformer aux préconisations envoyées par l'inspecteur.
- **Consultants départementaux** : pour des questions relatives aux équipements, à l'aménagement des salles, consulter le professeur consultant de votre département. <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?article38>
Avant toute décision d'acquisition d'un équipement ou l'aménagement d'un laboratoire, informez le consultant ou un des formateurs du département de ces projets. Ne faites rien sans l'accord du chef d'établissement et du gestionnaire.
- **Formateurs** : dans chaque département, des formateurs peuvent répondre à vos questions sur la progression pédagogique, la construction d'une séquence, les problématiques et les projets à chaque niveau de classe, ...
Contacts : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?article38>

La formation continue (*professeurs titulaires et contractuels*)

■ Des stages à candidature individuelle :

- **Les groupes disciplinaires inter-établissement (GDI)** : leur but est d'échanger sur les pratiques, de produire et mutualiser des ressources pour la classe. Cet échange de pratiques doit également permettre de faire émerger et répondre à des besoins de formation. Il existe 15 groupes, répartis dans l'académie, qui se réunissent sur plusieurs journées en présence d'un formateur.

Pour connaître la liste des groupes : <http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique51>

- **Les stages de formation** selon les priorités académiques annuelles (évaluation, technologie en SEGPA, ...) peuvent être proposés et sont consultables sur le Plan Académique de Formation (PAF).

Seuls les statuts de titulaire ou de contractuel peuvent permettre de candidater à ces formations.

Les inscriptions se font en début d'année scolaire selon le calendrier prévu pour l'inscription au Plan Académique de Formation.

■ Des stages à public désigné :

Ce sont des journées à caractère institutionnel comme les journées de formation des néo-professeurs contractuels et les journées départementales. Pour celles-ci, un professeur par collège est identifié par l'Inspection Pédagogique Régionale. Il relaie l'information auprès de ses collègues.

■ Se préparer aux CAPET : <http://espe.u-bourgogne.fr/departements/meef.html>

Pour en savoir plus : http://eduscol.education.fr/sti/formations#?tid_niveau=214

Les autres dispositifs présents au collège

■ PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (<http://eduscol.education.fr/cid61219/modules-formation-distance-pour-les-enseignants.html>) et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève.

Réactualisé et enrichi tous les ans, le document PAP est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

[Modèle à télécharger](#)

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>

■ **PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)**

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html>

■ **EGPA : Enseignement Général Professionnel Adapté**

Les SEGPA accueillent des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et durables**. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

Dès l'entrée en 6^e les enseignants prennent en compte les **compétences visées en collège** dans la perspective d'une formation ultérieure de niveau V. La différenciation entre les classes repose davantage sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage que sur les compétences qui se construisent dans la durée.

A partir de la classe de **4^e** la formation évolue progressivement **vers la professionnalisation** à partir de projets techniques sur des supports empruntés aux différents champs professionnels.

En fin de **3^e** les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et professionnels des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante. Ils sont en mesure de passer le **certificat de formation générale (CFG)**, de préciser leur orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation et d'une spécialité professionnelle.

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/D0081/segpa.htm>

Vous aurez peut-être également la possibilité d'enseigner en **EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)**. C'est le même dispositif que la SEGPA avec un internat.

■ **UPI : Unité pédagogique d'intégration**

Les **Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI)** ont pour mission d'accueillir des élèves handicapés afin de leur assurer le maintien ou l'intégration en milieu scolaire ordinaire. Ces classes sont une étape déterminante pour leur intégration sociale et professionnelle.

L'UPI a trois objectifs :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010301/MENE0100364C.htm>

■ **ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)**

Des élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'une scolarisation en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) au sein d'un collège. Lorsque le handicap nécessite un accompagnement plus particulier ne pouvant être dispensé au sein d'un collège, l'élève peut se voir proposer une scolarisation en établissement médico-social.

■ **UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants)**

Ce dispositif permet aux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France d'être accompagnés dans l'apprentissage du français langue seconde tout en bénéficiant, de façon personnalisée, des enseignements dispensés dans leur classe d'inscription. Des dispositifs de soutien linguistique peuvent être organisés de façon temporaire en fonction des situations locales.

■ Dispositif de remobilisation

Dispositif mis en place par certains bassins de l'académie pour lutter contre le décrochage « léger » de certains élèves des collèges. C'est un dispositif interne à chaque collège avec des modalités propres. Le but est de raccrocher des élèves en difficulté en leurs proposant des actions et enseignements différents (stage en lycée professionnel, concours sur les métiers, visite de salons et entreprises, ...), en plus de leur emploi du temps classique. Ce dispositif est mené par des professeurs volontaires.

■ Dispositif Relais

Lorsqu'un collégien, ayant bénéficié de toutes les mesures d'accompagnement et de soutien, présente des signes de rupture scolaire, un accueil en Dispositif relais peut être envisagé. Il existe, en général, un dispositif relais par bassin. Les classes relais et les ateliers relais sont deux dispositifs d'accueil temporaire d'élèves en groupe réduit dans lesquels un encadrement et un accompagnement particuliers sont organisés. La construction des activités à conduire avec ces élèves est menée conjointement avec le collège d'origine, dans lequel un enseignant tuteur est en contact régulier avec l'élève concerné afin de favoriser le retour dans sa classe en fin de dispositif

■ EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) permettent de construire et d'approfondir des connaissances et compétences grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective. Ils aboutissent à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives (présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc.).

Il s'agit d'un enseignement complémentaire, au même titre que l'accompagnement personnalisé. À l'issue du cycle 4, qui comprend les classes de la cinquième à la troisième, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires.

Pour l'année 2016-2017, les EPI étaient répartis en huit thématiques :

- *information, communication, citoyenneté*
- *sciences, technologie et société*
- *culture et création artistiques*
- *monde économique et professionnel*
- *transition écologique et développement durable*
- *corps, santé, bien-être et sécurité*
- *langues et cultures de l'Antiquité*
- *langues et cultures étrangères/régionales*

À partir de la rentrée 2017, les EPI :

- peuvent commencer dès la sixième
- n'ont plus de thématique ni de nombre imposés, (chaque élève doit en avoir fait au moins 1 au terme du cycle 4) mais s'inscrivent toujours dans le cadre des programmes disciplinaires

Ce qui demeure à la rentrée 2017 :

- toutes les disciplines sont susceptibles de proposer des EPI
- les collèges qui le souhaitent peuvent continuer à s'inscrire dans le cadre des thématiques définies précédemment

■ CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid46871/le-cesc-sa-composition-ses-missions.html>

■ CVC (Conseil de la Vie Collégienne)

Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Des retours d'expériences sont présentés.

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid115197/le-conseil-de-la-vie-collegienne.html>